L'exécution de Dauga

Nancy, 10 janvier. — On attend d'un moment à l'autre l'arrivée ici de M. Deibler, pour l'exécution de Dauga.

Un conflit anglo-portugais en Afrique

Londres, 10 janvier. — On télégraphie de Zanzibar, à la date du 9 :

« Les croiseurs de Sa Majesté, *Boadicea*, *Turquoise*, *Calliope* et *Satellite*, les canonnières *Algerine* et *Pigeon*, le sloop *Reindeer* et le garde-côte *Stork* se trouvent à Zanzibar.

» On attend les croiseurs *Garnet* et *Conquest* qui arriveront ces jours-ci.

» Une grande surexcitation règne en ville. On se demande pour quelles raisons une escadre aussi imposante se trouve rassemblée.

» On s'attend à ce que le contre-amiral Fremantle parte demain ; il a envoyé plusieurs bateaux à Pemba pour surveiller la traite des esclaves et installer préalablement dans cette localité un dépôt de charbon. »

Retour de Stanley

Londres, 10 janvier. — Le *Katoria*, qui amène Stanley et ses officiers, est attendu lundi à Suez.

Le gouvernement égyptien leur offrira un grand banquet au Caire le 19.

La nouvelle tour de Londres

Londres, 10 janvier. — Les promoteurs du projet de construction à Londres d'une tour très élevée ont tenu hier une réunion.

Le nombre des architectes et ingénieurs qui prendront part au concours est de 248, dont 16 Français et Allemands.

Voyage impérial

Vienne, 10 janvier. — L'empereur François-Joseph a laissé entendre à plusieurs de ses amis personnels qui étaient venus le féliciter à l'occasion du nouvel an, qu'il avait l'intention d'entreprendre un grand voyage au printemps.

Si rien ne vient déranger ses plans, l'empereur et l'impératrice iraient passer quelques semaines en Ecosse et en se rendant en Angleterre, les souverains s'arrêteraient plusieurs jours à Paris.

Le retour aurait lieu par la Suède et le Danemarck.

Terrible accident en Amérique
Quatorze victimes

New-York, 10 janvier. — Le caisson d'un pont en construction sur l'Ohio, entre Louisville et Jeffersonville s'est écroulé ; quatorze ouvriers sur dix-huit sont morts écrasés.

LES PREMIÈRES ARMES D'UN CRITIQUE

Au commencement du XVIIe siècle, vivait à Coutances une pauvre veuve, que son mari, le sieur de Launoy, d'une famille ancienne et noble de Normandie, avait laissée dans la misère, avec deux enfants en bas âge, un fils et une fille. Cette malheureuse femme était trop fière pour recourir à la pitié de ses parents, qui n'eurent garde de venir d'eux-mêmes à son aide, et qui n'auraient pas répondu davantage à son appel suppliant : elle préféra donc, malgré la condition distinguée, qu'elle tenait de sa naissance comme de son mariage, devoir son existence et celle de ses enfants, au travail de ses mains, plutôt qu'à des aumônes achetées par le mépris, et l'humiliation. C'était de Dieu qu'elle espérait tôt ou tard la récompense de son courage et de sa vertu.

Tous les soirs, après les occupations d'une journée laborieuse, elle se rendait, accompagnée de ses deux enfants, à la Cathédrale de Coutances, afin d'y faire une prière devant l'autel de la Vierge, et cette oraison, prononcée d'une voix émue avec des larmes et des élans de dévotion, lui redonnait du cœur pour supporter les épreuves du lendemain, qui n'apportait pas toujours le strict nécessaire dans sa triste demeure. Souvent elle avait manqué de pain ; mais sa confiance en la miséricorde de Dieu ne diminuait aas, et elle redoublait de zèle, au contraire, dans l'accomplissement du pieux devoir qu'elle s'était prescrit. La Providence, cependant la favorisait assez pour l'empêcher de mourir de faim.

Le plus grand chagrin de cette infortunée était de ne pouvoir donner à son fils une éducation digne du nom qu'il portait, et surtout de l'intelligence naturelle que cet enfant avait montrée de bonne heure ; car le petit Jean, dès sa huitième année, avait manifesté une envie extraordinaire d'apprendre, et comme ces heureuses dispositions ne furent ni encouragées ni conduites vers un but spécial d'enseignement, il se mit à étudier par ses yeux ce qu'il voyait chaque jour et ce qui avait attiré son attention : c'est ainsi que la cathédrale de Coutances devint, pour lui, en quelque sorte, un livre ouvert, dans lequel il s'amusait à déchiffrer une langue inconnue.

Il errait sans cesse autour de ce magnifique édifice qui est le triomphe de l'art gothique ; il admirait d'instinct les proportions gigantesques de cette architecture aérienne, qui semble suspendue par la main des anges et scellée à la voûte du firmament par des chaines invisibles : il s'émerveillait en silence de la grosseur des hautes tours, de la légèreté des tourelles nommées *fillettes*, de l'éclat des vitraux, de la multitude des ornements de sculpture. Il interrogeait les prêtres, les sacristains, les ouvriers, les sonneurs, pour s'instruire sur tous les points de l'histoire du monument, fondé, au commencement du XIIe siècle, par une pieuse duchesse de Normandie nommée Gonor, et terminé vingt ans après par l'évêque Geoffroi, chancelier de Guillaume le Conquérant ; il écoutait surtout avec une admiration béante les légendes et les miracles des premiers évêques de Coutances, depuis saint Ereptiole qui vivait vers 470 du temps du roi des Francs Childéric : mais parfois au récit des prodiges incroyables attribués à ces saints personnages, qu'on faisait remonter à des époques si reculées, un sourire malicieux d'incrédulité errait sur ses lèvres, et rayonnait dans ses yeux narquois, quoique sa mère lui eût inspiré des sentiments de piété sincère, dès sa plus tendre enfance.

Un soir (c'était en 1613) au coucher du soleil qui faisait flamboyer les rosaces comme des fournaises, madame de Launoy alla faire sa station accoutumée sur les marches de l'autel de Notre-Dame ; ses deux enfants étaient à ses côtés ; sa fille agenouillée et recueillie comme elle, les mains jointes, les yeux levés vers l'image d'argent de la Mère de Jésus ; son fils debout et saisi d'une distraction profane par ses reflets lumineux des vitraux coloriés sur les dalles tumulaires de la nef. Le petit Jean avait apporté en offrande une couronne de roses sauvages et de fleurs blanches, choisies exprès dans les bois des environs, où il était allé courir à l'aventure, cherchant la trace du passage des premiers apôtres de la Normandie et les débris des temples païens, qu'avaient renversés ces apôtres des ancien temps, pour y planter la croix du Christ.

Lorsque madame de Launoy acheva sa prière, qui avait rempli de douces larmes ses paupières alourdies, elle n'aperçut plus son fils. Comme elle était restée plus longtemps qu'à l'ordinaire en oraison elle pensa que l'enfant, fatigué de demeurer à la même place, avait promené sa curiosité de chapelle en chapelle, de tombeau en tombeau, pendant que sa mère et sa sœur priaient pour lui. Madame de Launoy faisait le tour de l'église en regardant à droite et à gauche si elle ne verrait pas Jean accroupi sur une épitaphe en se hissant le plus près possible d'une des fenêtres de l'abside, car souvent il grimpait le long du jubé pour s'approcher des admirables peintures de ces merveilleuses verrières. Mais Madame de Launoy ne le trouva ne l'aperçut nulle part ; elle ne vit aucune ombre mouvante dans les chapelles ni dans le chœur, ni dans la nef, où le jour commençait à s'éteindre ; elle n'entendit aucun bruit de pas retentissant sur le pavé sonore. Supposant donc que l'enfant était sorti de la cathédrale et rentré seul au logis, elle se promit de le punir pour ce nouvel acte de légèreté et de désobéissance. Elle revenait chez elle, cependant, l'esprit consolé et raffermi par la prière, avec un vague pressentiment d'une prochaine amélioration de son pénible sort : mais elle tomba tout à coup dans une douloureuse anxiété, en ne voyant pas son fils venir à sa rencontre.

Elle retourna sur ses pas vers la Cathédrale : elle traversa les rues voisines de Notre-Dame, elle interrogea vainement le sacristain qui fermait les portes de l'église ; elle appela Jean sous les murs du cimetière. La nuit s'épaississait, et sa terreur augmentait par degrés ; elle repassa plusieurs fois dans les endroits qu'elle avait parcourus ; plusieurs fois elle revint à sa demeure pour s'assurer que l'enfant n'y avait pas reparu. Elle employa une partie de la nuit à des recherches inutiles, et elle veilla, cette nuit-là qui lui semblait éternelle, au milieu des sanglots et des plus sinistres préoccupations.

Aucun accident n'avait causé l'absence du petit Jean de Launoy : il s'était endormi dans une stalle du chœur, sa tête blonde cachée entre ses mains. Comme sa lévite de bure grise se confondait avec l'obscurité qui l'enveloppait, le sacristain, armé de sa lanterne, ne l'avait point aperçu, quoiqu'il eut visité tous les coins et recoins de l'église, sans soupçonner qu'un être vivant y fût enfermé.

L'horloge qui sonnait minuit éveilla l'enfant, tout transi de froid : après six heures de profond sommeil, il ne savait pas d'abord où il pouvait être. Il n'éprouva pas pourtant le moindre sentiment de terreur, quand il ouvrit les yeux dans les ténèbres. Il étendit les mains en avant et rencontra les têtes d'anges sculptées aux extrémités de la stalle, où il était assis : il se rendit bien compte de l'endroit où il se trouvait ; mais il ne s'expliquait pas encore comment à cette heure avancée de la nuit, il avait pu s'introduire dans la cathédrale, où il se voyait avec la certitude d'y rester jusqu'au jour.

Tandis qu'il contemplait avec une muette émotion, l'imposant aspect de cet immense édifice plein d'ombre et de silence, où les souvenirs de six siècles planaient au-dessus de la poussière de tant de morts couchés dans leurs tombeaux, il fut frappé de stupeur, à certain bruissement vague, qui se fit tout à coup, au fond de la nef : c'étaient les éclats d'une vitre qui se brisait. Il écouta, en retenant son haleine. A ce bruit du verre tombant de haut sur les dalles d'une chapelle latérale, succédèrent d'autres bruits qui annonçaient que quelqu'un était entré dans l'église. On marchait, on avançait vers lui : l'enfant attendit et ne bougea pas. Tout autre que Jean de Launoy serait mort de peur.

Jean se préparait donc à bien voir et à bien entendre. Il vit un homme seul, qui venait droit à l'autel de la Vierge ; ce n'était pas, à coup sûr, pour y prier. Cet homme approchait lentement, avec précaution, comme prêt à faire retraite dès le moindre indice de danger. Les ténèbres du lieu ne permettaient pas de juger, à sa figure et à son extérieur, quel pouvait être le motif de sa présence nocturne dans l'église ; mais l'enfant n'eut plus de doute à cet égard, lorsqu'il remarqua que cet audacieux voleur s'adressait à la grande statue d'argent de la Vierge, qu'il avait déjà descendue de l'autel et qu'il s'apprêtait à prendre dans ses bras pour l'enlever.

A l'aspect de ce sacrilège, Jean de Launoy fut ému d'une pieuse indignation, qui lui arracha un cri. Le voleur se crut découvert et tira de sa poche un couteau, dont la lueur menaçante inspira aussitôt à l'enfant une ruse ingénieuse.

— Misérable ! cria-t-il d'une voix claire et vibrante, à laquelle l'écho des souterrains prêta un accent solennel : qu'es-tu venu faire ici ?

— Grâce, mon Dieu ! répondit cet homme épouvanté, en se jetant à ses genoux la face contre terre ; ayez pitié de moi, sainte Vierge Marie !

— Oses-tu bien, sacrilège porter la main sur cette image bénite ! continua du même ton Jean de Launoy qui se divertissait de la frayeur du larron.

— Ah ! madame la sainte Vierge, murmurait le voleur tremblant de tous ses membres, pardonnez-moi ! Je suis un pauvre homme que le diable a tenté.

— Va-t'en coquin ! reprit l'enfant qui riait sous cape. Je t'ordonne de dire cinq cents *Pater*, et cinq cents *Ave*, pour faire pénitence de ta mauvaise action.

— Madame la sainte Vierge, demanda le Normand, qui s'était ravisé au moment de partir les mains vides, tenez-vous donc beaucoup à votre image !

— Comment scélérat ! une belle statue d'argent, que m'a dédiée le roi Louis XI pour me remercier de l'assistance que je lui ai prêtée dans sa maladie !

— Sans doute, l'image est fort belle, repartit le voleur en la caressant de nouveau ; mais si elle était de bois, ne serait ce pas pour vous la même chose ?

— Infâme sacrilège, ne touche pas davantage à mon effigie que profanent tes mains criminelles ! s'écria Jean de Launoy qui avait deviné le projet de ce mécréant.

— Vous qui êtes si riche, madame la Vierge, dit le Normand en chargeant sur ses épaules, la statue qu'il voulait emporter, vous pouvez bien faire ce don à un pauvre diable comme moi ?

— Ecoute ! dit l'enfant que sa présence d'esprit n'abandonna pas : je veux bien t'épargner un péché mortel. Laisse-là ma statue, et fais un acte de contrition pour que le bon Dieu te pardonne ; ensuite, en guise de récompense, je te montrerai un trésor, qui t'empêchera de piller à l'avenir les richesses de l'église.

— Un trésor ! s'écria la crédule et avide Bas-Normand. Je ferai volontiers acte de contrition, voire même deux, s'il vous plait, et quand j'aurai de quoi vivre, par votre grâce, Madame la sainte Vierge, je deviendrai un honnête homme,

— Fais donc ce que je t'ordonne ! dit Jean de Launoy. Il y a, derrière le tombeau du cardinal-évêque Gilles Deschamps, une porte fermée d'un simple verrou : ouvre-là !

— Mais le trésor ? objecta le voleur, qui avait peine à renoncer au butin qu'il voulait emporter, pour un autre qu'il ne tenait pas encore.

— Ouvre cette porte ! répliqua Jean de Launoy avec autorité ; descends vingt marches, et va toujours en avant, à tâtons, jusqu'à ce que je t'avertisse d'arrêter.

— Mais le trésor ? disait à voix basse le voleur, qui avait suivi les instructions de la voie mystérieuse et qui se trouvait déjà dans un souterrain profond. O bonne sainte Vierge, je vois là briller quelque chose ! s'écria le malfaiteur, au fond de ce labyrinthe ténébreux où il s'était imprudemment engagé. Est-ce le trésor ?

— Oui, tu peux le prendre.

A ces mots, le bruit d'un corps tombant dans l'eau apprit à Jean de Launoy que sa supercherie avait réussi. Le voleur s'était précipité lui-même dans une citerne, ancienne piscine. Dans ce puits, alimenté par les eaux du ciel qu'il recevait par une ouverture de la voûte, un rayon de lune fit l'erreur du larron qui s'imagina voir briller l'or à ses pieds et qui s'élança pour s'en saisir. En même temps, Jean de Launoy se suspendit à la corde d'une petite cloche qu'il parvint à mettre en branle. Le guetteur des tours acheva de donner l'alarme. Le voleur s'était noyé.

Nicolas de Briroy, alors évêque de Coutances, manda l'enfant qui avait sauvé la Notre-Dame d'argent de la cathédrale et lui fit raconter cette aventure, dans laquelle il avait montré un courage et une adresse si extraordinaires. Le prélat ne douta pas que cet enfant ne fût prédestiné à de grandes choses. En conséquence, il le fit élever, aux frais de l'évêché, dans le collège de la ville.

Jean de Launoy devint plus tard un savant docteur de Sorbonne et se servit de son érudition critique contre certaines mauvaises légendes, ce qui lui valut le plaisant surnom de *Dénicheur de saints*.

— J'arrache l'ivraie, disait-il et je l'empêche d'étouffer le bon grain. C'est par respect pour notre sainte religion, que je m'attaque aux superstitions des temps d'ignorance et de crédulité.

Bibliophile JACOB.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations. — M. Georges Landouzy, médecin aide-major de 1re classe au 8e régiment d'infanterie, a été nommé médecin-major de 2e classe au 1er tour (ancienneté) en remplacement de M. Gadet Gental, promu. Il est maintenu provisoirement audit régiment. — M. Penel, lieutenant-colonel du génie, hors cadre, récemment promu, faisant fonctions de sous-chef d'état-major du premier corps d'armée, a été nommé à l'emploi de sous-chef d'état-major de ce corps d'armée.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 11 janv. — Hauteur barométrique : 760 — Température :
A 7 heures du matin 7 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir, 8 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 5 degrés audessus de zéro.

Paris, 10 janvier. — Une bourrasque s'est avancée au Sud de la Norwège ; elle amène une baisse de 15 mjm sur la Baltique et cette baisse se propage sur presque tout le continent.

Le baromètre monte rapidement en Irlande, il s'élève aussi, mais lentement, sur la Méditerranée où la pression reste voisine de 772 mjm.

Les courants d'ouest ont envahi de nouveau le versant Nord-Ouest de l'Europe et ils sont forts sur la mer du Nord.

Des pluies sont tombées sur les îles Britanniques, dans les régions Nord et Ouest de la France, sur les Pays-Bas et la Scandinavie.

La température se relève, excepté en Italie. Ce matin, le thermomètre marquait : — 7 degrés à Borne, 2 à Rome, 3 à Stockholm, 9 à Paris et 11 à Malte.

En France, le temps est à averses et va rester assez doux. A Paris, hier, l'après-midi, ciel brumeux et pluie la nuit. La température a monté d'une manière continue.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Ce numéro contient un Supplément.

M. Méline à Roubaix. — Nous n'avons pu mentionner dans notre dernière édition la visite que M. Méline a faite vendredi après-midi, à l'Ecole nationale des Arts Industriels, et qui l'a vivement intéressé. M. Verlais, administrateur de l'Ecole, lui a fait parcourir toutes les salles des cours et lui a fourni les explications les plus complètes sur le plan des études.

M. Méline a témoigné à plusieurs reprises son admiration de l'installation, et du côté pratique de l'enseignement, qui est donné actuellement à plus de cinq cents élèves.

Nous avons relevé dans les comptes rendus de plusieurs de nos confrères de Lille quelques appréciations qui ne nous paraissent pas justifiées.

Le *Progrès du Nord* et l'*Avenir* constatent avec regret que M. Achille Serépel, sénateur, et M. Emile Moreau, député, les défenseurs attitrés des intérêts de Roubaix, n'aient pas été présents aux réunions des industriels chez M. Auguste Lepoutre.

Ces journaux auraient parfaitement raison si M. Méline était venu *officiellement* à Roubaix, et si ces réunions avaient eu un autre but que celui de l'éclairer, et de lui présenter les objections de notre industrie et notre commerce contre ses projets, car il n'y a pas à le dissimuler : Malgré son impartialité et son esprit de justice, M. Méline est en ce moment notre adversaire et partisan du droit sur les matières premières. — Quand les industriels et les négociants de Roubaix se réuniront pour s'entendre et pour discuter leurs moyens de défense, M. Serépel et M. Moreau seront, sans nul doute, appelés à la réunion, et ce serait manquer aux convenances que de ne pas le faire.

Le *Réveil du Nord* va plus loin. Il reproche à M. Méline d'être descendu chez un « réactionnaire » comme M. Auguste Lepoutre, au lieu d'avoir pris logement à l'hôtel, et déclare que c'est une maladresse politique.

Appeler notre honorable ancien député *réactionnaire*, paraîtra sans doute un peu fort après ses déclarations publiques si connues, et l'adhésion formelle donnée par M. Lepoutre au gouvernement actuel. Nous ne savons s'il y a une grande divergence de vues politiques entre M. Méline et M. Lepoutre, mais ce que nous croyons pouvoir dire, c'est que M. Méline, sans aucun caractère officiel, est descendu en ami chez un ami qu'il connait et fréquente depuis dix ans, et qui a fait son possible pour le mettre à même de se renseigner sur des sujets qui l'intéressent. Nous devons avouer cependant que M. Méline, que nous avons approché plusieurs fois, ne parait pas avoir cette farouche austérité républicaine qui caractérise notre confrère. Nous l'avons trouvé très aimable convive ; il a paru charmé de cet usage roubaisien de traiter les affaires à table, et, à vrai dire, nous l'aimons mieux comme cela qu'autrement.

Le mouvement de la population pendant le mois de décembre. — Le nombre des naissances pendant le mois de décembre 1889 a été de 382 ; il se répartit ainsi : enfants légitimes, 156 du sexe masculin et 125 du sexe féminin ; enfants illégitimes : 32 du sexe masculin et 21 du sexe féminin. On a constaté 20 morts-nés.

Les décès se chiffrent par 223 dont 82 de moins de un an, 25 de un à dix-neuf ans, 26 de vingt à trente-neuf ans, 23 de quarante à cinquante-neuf ans, et 67 de plus de soixante ans.

Le relevé des causes de décès accuse 1 cas de coqueluche, 5 de diphtérie, 20 de phtisie pulmonaire, 6 d'autres tuberculoses, 11 de tumeur, 6 de méningite simple, 8 de congestion et hémorrhagie cérébrales, 2 de ramollissement cérébral, 22 de maladies organiques du cœur, 23 de bronchite aigue (suites d'influenza), 14 de bronchite chronique, 26 de pneumonie, 28 de diarrhée, 3 de fièvre et péritonite puerpérales, 11 de débilité congénitale, 2 de mort violente, 35 d'autres causes de mort, 2 de suicide.

On a célébré en décembre, 46 mariages. Il y a eu 3 divorces.

L'influenza à Roubaix. — Que dire encore de l'*influenza* ?

La situation n'a pas changé, et l'épidémie semble vouloir n'épargner personne.

A l'hôpital, plus de quarante personnes sont soignées pour la maladie actuelle, alors qu'il y a deux ou trois jours, trois ou quatre cas d'*influenza* étaient à peine signalés.

Du reste, si l'on regarde la statistique des décès que nous publions d'autre part, on pourra voir que les maladies ayant fait le plus de victimes sont : la bronchite aiguë, la bronchite chronique, la pneumonie et la phtisie, toutes affections qui peuvent dériver de l'*influenza*.

Dans les usines, le travail est contrarié. Tous les jours de nouveaux ouvriers sont atteints. Dans les administrations, la comptabilité reste en souffrance et l'on a dû avoir recours à des employés intérimaires pour les comptes d'inventaire.

Société de géographie. — Le comité roubaisien de cette société nous prie d'annoncer que la série des conférences de la saison 1889-90, interrompue par les fêtes de Noël et de la Nouvelle année, reprendra la semaine prochaine.

La première conférence aura lieu exceptionnellement le jeudi soir, au lieu du samedi, habituellement choisi pour les cours de la Société, et cela par suite de circonstances indépendantes de la volonté du comité.

L'orateur sera M. Daireaux, propriétaire et publiciste argentin, avocat et docteur en droit à Buenos-Ayres.

Il parlera sur la République Argentine, qu'il connait à fond et sur laquelle il a publié des ouvrages fort estimés.

Le talent de parole du conférencier et le mérite du sujet qu'il va traiter, sujet particulièrement intéressant pour notre grande cité industrielle, permettent de compter sur un auditoire nombreux et choisi.

Il y aura des projections lumineuses.

Les funérailles de M. le docteur Paquet. — Voici quelques extraits du discours que M. le docteur Wannebrouck a prononcé sur la tombe :

« Alphonse Paquet est né à Roubaix le 28 avril 1841. Son père exerçait la médecine dans cette ville et y occupait une place importante. C'est à son exemple et sous ses inspirations que s'éveilla sa vocation pour la carrière médicale. Il alla accomplir ses études près la Faculté de médecine de Paris, où il sut conquérir avec rapidité et distinction les titres successifs d'externe et d'interne des hôpitaux. Il y eut pour guides des maîtres tels que Nélaton, Chassaignac, Giraldès, Denonvilliers, et c'est à leur école qu'il prit particulièrement le goût de la chirurgie et qu'il se forma à la saine observation et au grand art qu'il devait plus tard exercer lui-même avec tant de succès.

» Doué d'une grande et vive intelligence, il ne négligea rien, pendant ses quatre années d'internat, pour compléter son instruction, et il couronna ses études en remportant au concours, le prix de l'École pratique de Paris.

» Tout en se livrant à un travail régulier et soutenu, il trouvait de salutaires distractions dans ses goûts artistiques ; il devenait musicien consommé et nous savons tous avec quelle supériorité il interprétait les œuvres des grands maîtres. Il trouvait dans la musique une noble diversion au labeur journalier, et je vois dans ce côté de son caractère et de sa physionomie un trait que je me reprocherais d'avoir laissé dans l'ombre.

» Reçu docteur en médecine au mois d'août 1867, il revint vers son pays d'origine et obtint quelques mois plus tard à l'École de médecine de Lille, les fonctions de chef des travaux anatomiques, dans l'accomplissement desquels il donna les preuves de la plus grande compétence.

» Quelques années plus tard, il devenait professeur adjoint de clinique chirurgicale et gardait cet emploi jusqu'en 1872.

» A cette dernière date, il conquiert le titulariat dans la chaire d'anatomie, et, par son zèle comme par son savoir, il communique à l'enseignement dont il est chargé une vive et féconde impulsion.

» La Faculté de médecine ayant été créée en 1876, Paquet est appelé à y occuper la chaire de médecine opératoire, qu'il tient avec honneur jusqu'en 1883, époque à laquelle, par suite du décès de notre regretté collègue M. Houzé de l'Aulnoit, il est nommé professeur de clinique chirurgicale, Paquet avait trouvé sa légitime place et touché le but de ses aspirations.

» Le professeur Paquet est l'auteur d'un grand nombre de publications dont il serait impossible de donner en ce moment la plus succincte analyse. Nous rappellerons seulement parmi les principales : sa remarquable thèse sur les *Tumeurs blanches*, un très bon mémoire sur les *Kystes dermoïdes sublinguaux* ; un autre sur la *Réunion par première intention combinée avec le drainage des plaies opératoires*. Il a présenté au Congrès tenu à Londres en 1879 un *Nouveau procédé de Myringodectomie*. On lui doit un recueil de leçons sur l'*Orthopédie*. Il a publié un bon ouvrage sur les *Maladies des oreilles* et un autre sur la *Chirurgie clinique des voies urinaires*. Le *Bulletin médical du Nord* est rempli d'observations sur des faits de sa pratique qui révèlent en même temps que ses hautes qualités de chirurgien, son infatigable activité.

» Les travaux scientifiques du docteur Paquet, aussi bien que son incontestable talent, lui avaient depuis longtemps mérité le titre de membre correspondant de la Société de chirurgie de Paris.

» L'autorité universitaire elle-même avait récompensé en partie ses nombreux et longs services en lui remettant successivement les palmes d'officier d'Académie et celles d'officier de l'instruction publique. Il attendait, hélas ! et nous désirions tous pour lui, une plus haute distinction. Elle n'est pas venue. Il a cruellement souffert de cette déception et il s'est plaint amèrement de ce qu'il considérait comme un déni de justice. Et pourtant que pèse une faveur officielle en regard de la considération publique de la sympathie de ses amis et de ses pairs, et de l'estime de soi-même ?

» Tout cela vous était acquis, mon cher collègue, et votre mémoire ne souffrira pas des ratures tant de fois subies par votre nom sur les listes de promotion.

» Tel est l'homme de grand devoir, de rude labeur, de haute intelligence, de talent et de savoir supérieurs, que nous avons perdu, qui vient d'être si brutalement ravi à notre corporation, dans le plein épanouissement de son activité scientifique et de sa renommée.

» Cruelle destinée ! Mais plus cruelle encore pour la famille que sa mort est venue frapper de consternation, pour sa tendre et digne épouse, pour des enfants qui ont encore besoin d'être protégés et guidés dans la vie. Leur consolation sera dans l'héritage d'honneur, de sympathie générale, de bon et juste renom qu'il leur laisse. Ce patrimoine moral eût pu grandir encore avec le temps, il n'eût pas été mieux et plus solidement acquis.

» Quant à nous, nous garderons le souvenir de notre collègue comme celui d'un des meilleurs qui aient passé parmi nous.

» Ce n'est pas sans fierté que nous inscrivons son nom dans nos annales et nos cœurs resteront longtemps ulcérés de cette terrible et inéluctable séparation.

» Adieu cher collègue.

» Adieu cher ami.

Contributions. — *Mise en recouvrement des rôles supplémentaires de la contribution des patentes du 3e trimestre de 1889.* — Le maire de la ville de Roubaix donne avis que lesdits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou simplement surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater de ce jour, pour adresser à Monsieur le Préfet une demande en décharge ou en réduction. Les demandes en remise ou modération pour pertes occasionnées par des évènements extraordinaires, doivent être enregistrées à la Préfecture dans les quinze jours qui suivent ces évènements. — Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'extrait du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de trente francs ne seront point assujetties au droit du timbre.

Responsabilité des propriétaires ou principaux locataires. (Loi du 15 juillet 1880). — Article 25. « En cas de déménagement hors du ressort de la perception, comme en cas de vente volontaire ou forcée, contribution des patentes sera immédiatement exigible en totalité. — « Les propriétaires et, à leur place, les principaux locataires qui n'auront pas, un mois avant le terme fixé par le bail ou par les conventions verbales, donné avis au percepteur du déménagement de leurs locataires seront responsables des sommes dues par ceux-ci pour la contribution des patentes.

» Dans le cas de déménagements furtifs, les propriétaires, et, à leur place, les principaux locataires, deviendront responsables de la contribution de leurs locataires s'ils n'ont pas dans les trois jours, donné avis du déménagement au percepteur. — La part de la contribution laissée à la charge du propriétaire ou du principal locataire par les paragraphes précédents, comprendra seulement le dernier douzième échu et le douzième courant.

» La responsabilité des propriétaires ou principaux locataires étant limitée au douzième échu et au douzième courant, les douzièmes arriérés resteraient à la charge des percepteurs si le recouvrement ne pouvait être effectué. (*Circulaire de la Direction générale du 14 août 1844.*)

Commencement d'incendie, boulevard de Paris. — Dans la nuit de vendredi à samedi, vers deux heures, un commencement d'incendie s'est produit au café Richelieu, boulevard de Paris. Le feu a pris naissance dans un tas de sciure qui se trouvait sous le plancher de la bouloire, il a probablement été communiqué par un bout de cigare mal éteint. Une partie du plancher a brulé.

Grâce à l'intervention de courageux voisins et d'agents de police, accourus à la première alerte, on a pu éteindre ce commencement d'incendie.

Les dégâts s'élèvent à environ 300 fr. couverts par une assurance.

La vente du poisson à Roubaix. — Il a été vendu du 1er au 10 janvier, à Roubaix, 20,045 kilogrammes de poisson.

Deux accidents, à peu près identiques, se sont produits dans la matinée d'hier.

Le premier, à 8 heures, chez M. Jonville, rue du Tilleul, 291. Le nommé Jean Wysman, attelait un cheval à un lourd camion, lorsque le brancard lui manquant, la voiture se renversa et le pauvre homme fut projeté en l'air par la force du coup. En tombant, il s'est cassé le bras droit.

Cet ouvrier, qui est âgé de 52 ans, est employé depuis 26 ans chez M. Jonville.

Le second accident a eu lieu à 9 heures, chez M. Arnaud Bayart, apprêteur. Un ouvrier du nom de Henri Vercomst était occupé près d'un chariot d'apprêt qu'il faisait glisser sur des rails, lorsqu'une courroie se brisant, tout le poid du véhicule vint peser sur sa jambe gauche et la brisa net.

Les deux blessés ont été admis d'urgence à l'hôpital.

Une voiture malencontreuse. — Si les règlements de police sont sévères envers les propriétaires de voitures qui abandonnent leurs véhicules sur la voie publique, c'est que de fréquents accidents sont venus démontrer l'utilité de cette sévérité.

Nous en avons eu encore la preuve jeudi soir.

Un camion ayant été abandonné, jeudi soir, dans la rue, deux chevaux attelés à une voiture de brasseur, vinrent se jeter sur le camion.

Les deux domestiques qui conduisaient furent précipités du haut de leur siège et se blessèrent tous deux.

Le premier, nommé Dessaux, a le genou gauche légèrement fracturé, le second, Drogevin, a une blessure légère à la jambe droite.

Quant aux chevaux ils ont été blessés au poitrail et aux jambes.

Une enquête a été ouverte par la police, et rapport sera dressé contre l'imprudent auteur de cet accident.

A coups de briques. — L'agent Desplanques, de service au Pont Morel, vit venir à lui, dans la soirée de jeudi, la nommée Valentine Delrue, âgée de quatorze ans, qui lui montra son œil gauche, d'où le sang s'échappait, et se plaignit d'avoir reçu des coups de briques du nommé Edouard Ellouard.

L'agent s'apercevant que la blessure était sérieuse, a procédé à l'arrestation de l'agresseur, qui a été conduit, ainsi que sa... victime, au commissariat du quatrième arrondissement.

Nous avons raconté, il y a quelques jours, qu'un nommé Henri V..., marchand d'articles de Paris, avait été arrêté, d'après un ordre du Parquet.

Nous apprenons aujourd'hui qu'il vient d'être remis en liberté.

Wattrelos. — L'autopsie du cadavre d'un enfant du sexe féminin trouvé hier par des ouvriers, dans l'Espierre, a été faite par M. le docteur Leplat, de Wattrelos. Elle a démontré que l'enfant était mort-né, mais on n'a pu savoir si la mère avait eu recours à des manœuvres abortives.

Des douaniers postés dans la plaine Lefebvre, à la Carluyère, virent arriver au devant d'eux, hier matin, vers cinq heures, deux hommes et deux femmes, porteurs de paquets assez volumineux.

A la vue des douaniers, les fraudeurs essayèrent de prendre la fuite, mais ils furent arrêtés et conduits à la gendarmerie. Ce sont les nommés : Colas Arthur, Henno César, tisserands, demeurant à Roubaix ; Vandorpe Philomène, ménagère à Wattrelos ; et Willekomme Octavie, demeurant à Herseaux.

Wasquehal. — L'influenza se propage dans notre commune ; les vacances de la nouvelle année sont prolongées jusqu'au 1er février, à l'école de filles.

Prévoyants de l'avenir, (société civile de retraites). — La réunion annuelle obligatoire aura lieu dimanche 12 courant, au *Café du Globe*, à onze heures du matin. Le comité rappelle que, d'après les statuts, les sociétaires qui manquent, sans s'être fait excuser, sont passibles d'une amende de 1 fr. et engage tous les membres de la section à assister à la réunion.

CONSEIL DU JOUR

Aucune boisson n'est meilleure, plus saine et plus rafraichissante que notre Eau de Vals, source « Les Célestins » prime du journal, mêlée au vin ou aux sirops. Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat-poste de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Les frais de port se payent en plus et à part, au moment de la livraison. 12

C'est rendre service de les conseiller

Le Bouchet (Vienne), le 4 juin 1889. — J'avais toujours de fréquents maux de tête et l'estomac embarrassé ; depuis que je prends vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boite je suis beaucoup mieux. Une dame à qui je les ai conseillées renait aussi chaque jour à la santé, depuis qu'elle en fait usage.
21121d DARRAS, chef de station.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boite contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*). — **Cartes de visites à 2 fr. le cent.**

Remède contre l'influenza. — M. le docteur De Backer vient de faire paraître une brochure sur l'influenza, sur son caractère infectieux, sur les moyens de se préserver de la maladie, et d'en guérir rapidement.

La brochure est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : **0,75**.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

PRIME EXCEPTIONNELLE

La librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous ses acheteurs, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

EXPOSITION-ALBUM, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnez trompettes*, polka militaire, Wettge, chef de la Garde Républicaine ; 2. Rêverie, Schumann ; 3. Marivaudage, F. Hitz ; 4. Marche funèbre, Chopin ; 5. fantaisie sur *Il Crociato*, Meyerbeer ; 6. *Chanson de Printemps* (romance sans paroles), Mendelssohn ; 7. *Trianon*, gavotte Louis XV, J Vasseur ; 8. *1er prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*), Bach ; 9. Fantaisie sur le Calife de Bagdad, Boieldieu ; 10. *Dernière pensée*, Weber ; 11. Chanson Espagnole, Paul Rougnon ; 12. *Naïla*, polka mazurka, Georges Lamothe ; 13. Sérénade, Schubert ; 14. fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, Donizetti ; 15. Chant du soir, rêverie nocturne, Bachman ; 16. La *Tour Eiffel*, polka, Strauss.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de **1 franc 50.**

Ajouter à cette somme 0,25, pour le recevoir franco par la poste.

Adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

TOURCOING

Le charbon. — Les prix sont augmentés dans des proportions considérables, depuis quelque temps. Les charbons pour foyers domestiques sont vendus aujourd'hui, un bon tiers en plus que fin décembre, et les charbons d'usine comparativement aux marchés passés au début de la saison, sont plus que doublés.

Les mariages d'aujourd'hui. — L'influenza ne parait guère avoir d'effet, en ce qui concerne les mariages : il n'y en a pas moins de 21 à célébrer aujourd'hui samedi. Mais il faudra du renfort à l'Etat-Civil, car sur quatre employés que compte ce bureau, deux sont atteints de la maladie.

Adjudications. — Il a été procédé, jeudi après-midi, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux de l'ébouage. Quatre soumissions ont été déposées :

MM. Six-Cocheteux, de Tourcoing, rabais 1,50 0/0, adjudicataire ; Vanhoutte, de Tourcoing, 3,25 0/0 ; Paul Morel, de Tourcoing, prix du devis ; Dulieau, de Roubaix, idem.

— Le même jour a eu lieu l'adjudication à l'extinction des feux, des vidanges et citernes des écoles et établissements municipaux.

1er lot. — Ecoles Croix-Rouge et Pont-de-Neuville, adjugé à 15 fr. à M. Dhalluin, de Neuville.

2e lot. — Ecoles du Blanc-Seau, 15 fr. à M. Pennel Honoré, du Blanc-Seau.

3e lot. — Ecoles Flocon, rues Neuve, de Lille et Dragon, 100 fr. à M. Castel-Carrette de Roncq.

4e lot. — Ecoles rues du Calvaire, de Gand et Saint-François, mise-à-prix, 100 fr., pas d'offre. Réservé.

5e lot. — Hôtel-de-Ville, Conditionnement, ancienne Mairie, Ecoles Académiques, Asile et Ecoles rue de Roubaix, mise à prix 100 fr., pas d'offres. Réservé.

6e lot. — Ecole rue Houchard, 20 fr., M. Catteau-Masure.

7e lot. — Ecoles des Cinq-Voies, 10 fr., à M. Emile Jean.

Comme on le voit les prévisions de M. le Maire sont loin d'être réalisées ; cet article figure en effet au budget de recettes de 1890 pour la somme de 600 fr.

Fraudeur volé. — Voici un vol qui présente des particularités bien singulières : Il s'agit d'un fraudeur, lequel habite au Moulin Fagot, qui a trouvé, en quelque sorte, sa maison dévalisée, jeudi soir, en rentrant chez lui. Il avait du tabac à l'arôme, à fumer et à priser. Moravie, à la Violette et Tonka, cigares, allumettes, beurre et provisions diverses, etc., etc. Tout cela s'en était envolé. Une bande de cinq jeunes drôles s'étaient introduits, en fracturant une fenêtre, dans le logement, avaient fait main basse sur tout, et s'étaient empressés d'aller vendre quelques objets pour acheter du genièvre qu'ils avaient bu à tour de rôle à la bouteille.

Les faits ne tardèrent pas à être connus ; quatre de ces jeunes vauriens furent arrêtés, en état complet d'ivresse. Le chef de la bande, un sieur H..., de la Croix-Rouge, âgé de 20 ans, a pris la fuite, et n'a pas encore été retrouvé.

Voici comment le coup a été monté : Nos cinq compagnons, flânant comme de coutume du côté de la Croix-Rouge, rencontrèrent le fraudeur, se dirigeant du côté de la frontière : « *C'est le moment, dit H... : allons-y !* » On sait le reste.

Mais le singulier de l'affaire, c'est que le volé est introuvable. Aurait-il crainte d'énumérer les objets dont il a été *dépossédé* ?

Un fou furieux. — Vendredi après-midi, deux agents ont conduit au poste, sur une voiture, un individu que la boisson avait rendu furieux et qui sera poursuivi pour rebellion et outrages. Longtemps après, sa fureur ne s'était pas calmée, et si on ne l'eût retenu, il se jetait au poste même sur le malheureux dont nous parlons plus bas, amené à la police tout couvert de sang.

Carreau brisé, blessure grave. — Vendredi vers 3 heures 1/2, le nommé C... entrait au cabaret du « *Soleil luit pour tout le monde* », rue de l'Est ; il était ivre et ennuyait la débitante et les consommateurs. Il fut mis à la porte. Pour se venger, il donna un coup de poing dans un carreau et se blessa très grièvement au bras droit. On croit que l'artère est coupée et que les nerfs sont atteints. Le pauvre homme pourrait bien rester estropié le reste de ses jours. Le Docteur Dewyn lui a fait un pansement au poste même.

Blanc-Seau. — Un porte-monnaie contenant une certaine somme, a été trouvé sur la voie publique par un petit écolier qui s'est empressé de le déposer chez les sœurs de la Sainte-Union (école de filles du Blanc-Seau) où le propriétaire peut le réclamer.

Halluin. — Vendredi ont eu lieu à Halluin les funérailles d'un honorable industriel de cette ville, M. Dassonville-Lepez, qui aurait succombé aux suites d'une attaque d'*influenza* compliquée de bronchite pulmonaire.

M. Dassonville-Lepez était le frère de M. Dassonville, substitut au siège de Lille.

La médecine moderne à la portée de tous. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : **1 fr. 50.**

LILLE

La préfecture du Nord. — Le *Journal officiel* de vendredi matin a publié les nominations de MM Vel-Durand à la préfecture du Nord, Alapetite à la préfecture du Pas-de-Calais, nominations qui deviennent ainsi officielles.

C'est, dit-on, vendredi ou samedi prochain que